

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009
fixant la liste des routes à grande circulation

NOR : DEVS0928601D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de la route, notamment son article L. 110-3 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L. 121-1 et L. 123-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants et L. 3221-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n° 2006-253 du 27 février 2006 relatif aux routes classées à grande circulation ;

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'avis des collectivités et des groupements concernés ;

Vu l'avis du groupe interministériel permanent de la sécurité routière en date du 26 novembre 2009,

Décète :

Art. 1^{er}. – L'annexe au décret du 3 juin 2009 susvisé est remplacée par l'annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 2010.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat,*

JEAN-LOUIS BORLOO

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*
BRICE HORTEFEUX

Le ministre de la défense,
HERVÉ MORIN

*Le secrétaire d'Etat
chargé des transports,*
DOMINIQUE BUSSEREAU

DÉPARTEMENT	ROUTE	ROUTE de début de section	COMMUNE de début de section	ROUTE de fin de section	COMMUNE de fin de section
35	D 301	D 126	SAINTE-MALO	D 168	SAINTE-MALO
35	D 34	D 21	CHAVAGNE	D 163	VERN-SUR-SEICHE
35	D 41	D 163	CORPS-NUJDS	D 94	RETIERS
35	D 706	N 12	LECOUSSE	D 155	LECOUSSE
35	D 77	D 177	BRUZ	D 277	LAILLE
35	D 775	Limite département 35/56	REDON	Limite département 35/56	REDON
35	D 775	D 164	REDON	Limite département 35/56	REDON
35	D 80	N 176	DOL-DE-BRETAGNE	D 155	DOL-DE-BRETAGNE
35	D 94	D 41	RETIERS	Limite département 35/49	MARTIGNE-FERCHAUD
35	D 166	Limite département 35/56	GAEL	N 164	SAINTE-MEEN-LE-GRAND
35	D 137	D 168	SAINTE-MALO	N 136	SAINTE-GREGOIRE
36	Avenue de Blois	D 956	DEOLS	Avenue de Tours	CHATEAUX
36	Avenue du Pont Neuf	Avenue de Blois	CHATEAUX	Avenue F. Mitterrand	CHATEAUX
36	Boulevard de l'Ecole Normale	VC Avenue de Tours	CHATEAUX	Avenue de Blois	CHATEAUX
36	D 943	D 920	CHATEAUX	Limite département 36/18	URCIERS
36	D 990	D 920	CHATEAUX	D 927	NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
36	Avenue Charles de Gaulle	Rue du Pont Neuf	CHATEAUX	Rue Jean-Jacques Rousseau	CHATEAUX
36	D 943	Extrémité	CHATEAUX	Extrémité	CHATEAUX

A

INDRE

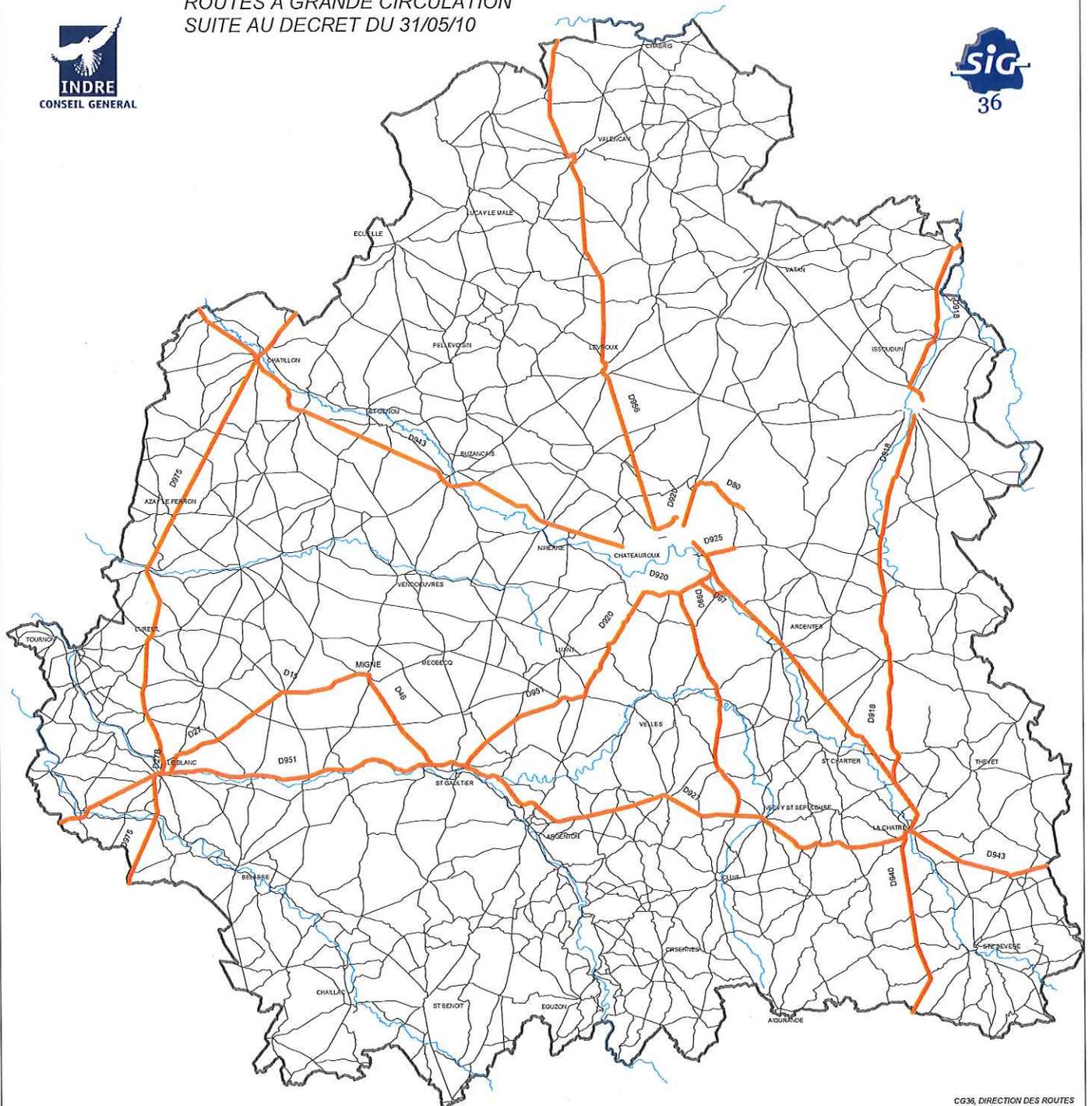
DÉPARTEMENT	ROUTE	ROUTE de début de section	COMMUNE de début de section	ROUTE de fin de section	COMMUNE de fin de section
36	VC - avenue de la Chatre Rue Roger Cazala Rue Saint-Luc Rue Victor Hugo Rue Jean-Jacques Rousseau Avenue Charles-de-Gaulle Avenue du 8 Juin 1944 Avenue du Pont-Neuf Avenue de Tours	D 920	CHATEAUROUX	Carrefour « Saint Christophe - D 81 »	CHATEAUROUX
36	Avenue de Tours	Carrefour « Saint Christophe - D 81 »	CHATEAUROUX	D 64B	SAINT-MAUR
36	D 975	Limite département 36/37	CHATILLON-SUR-INDRE	D 951	LE BLANC
36	D 80	D 920	COINGS	N 151	MONTERCHAUME
36	D 920	D 80	COINGS	N 151	DEOLS
36	D 925	D 96	DIORS	D 920	DEOLS
36	D 67	D 920	ETRECHET	D 943	ETRECHET
36	D 918	N 151	ISSOUDUN	D 943	NOHANT-VIC
36	D 956	Limite département 36/41	LA VERNELLE	N 151	DEOLS
36	D 27B	D 17	LE BLANC	D 951	LE BLANC
36	D 975	D 951	LE BLANC	Limite département 36/86	SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE
36	D 951	D 920	LUANT	Limite département 36/86	INGRANDES
36	D 24	D 27	MIGNE	D 46	MIGNE
36	D 27	D 24	MIGNE	D 15	ROSNAY
36	D 46	D 24	MIGNE	D 951	RIVARENNES

DÉPARTEMENT	ROUTE	ROUTE de début de section	COMMUNE de début de section	ROUTE de fin de section	COMMUNE de fin de section
36	D 940	D 943	MONTGIVRAY	Limite département 36/23	SAZERAY
36	D 918	Limite de département 36/18	REUILLY	N 151	ISSOUDUN
36	D 15	D 27	ROSNAY	D 27	ROSNAY
36	D 27	D 15	ROSNAY	D 27B	LE BLANC
36	D 927	D 927B	SAINT-GAULTIER	D 940	LA CHATRE
36	D 927B	D 951	SAINT-GAULTIER	D 927	SAINT-GAULTIER
36	D 920	N 151	DEOLS	D 951	LUANT
36	D 943	D 64B	SAINT-MAUR	Limite département 36/37	FLERE-LA-RIVIERE
37	D 231	D 46	AUZOUER-EN-TOURAINNE	N 10	AUZOUER-EN-TOURAINNE
37	D 29	D 48	BEAUMONT-LA-RONCE	D 766A	BEAUMONT-LA-RONCE
37	D 48	D 29	BEAUMONT-LA-RONCE	D 766	BEAUMONT-LA-RONCE
37	D 31	D 976	BLERE	D 764	LOCHES
37	D 943	Limite département 37/36	BRIDORE	D 37	CHAMBRAY-LES-TOURS
37	D 751	Limite département 37/49	CANDES-SAINT-MARTIN	D 37	JOUE-LES-TOURS
37	D 766	D 959	CHATEAU-LA-VALLIERE	Limite département 37/49	MARCILLY-SUR-MAULNE
37	D 246	D 766	CHATEAU-RENAULT	D 46	AUZOUER-EN-TOURAINNE
37	Rue Gambetta	D 910	CHATEAU-RENAULT	D 43	CHATEAU-RENAULT
37	D 760	D 749	ANCHE	D 757	L'ILLE-BOUCHARD

INDICE



ROUTES A GRANDE CIRCULATION
SUITE AU DECRET DU 31/05/10



CG 36, DIRECTION DES ROUTES
BEER - POLE SIG
SOURCE : IGN, DÉCRET 31/05/10
DATE : 03/06/10